

7 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

BUDGET PRINCIPAL 2023

Le vote du budget prévisionnel 2023 intervient dans un contexte particulier de forte inflation et de tension sur les approvisionnements. Ce contexte économique a des répercussions très lourdes sur les finances communales puisque une grande partie des postes de dépenses est impactée par cette augmentation des prix, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi la prévision d'augmentation des dépenses de fonctionnement s'établit à 11 %. Les budgets soumis aux plus fortes hausses sont les dépenses à caractère général puisqu'elles recourent aux dépenses énergétiques et les achats de fournitures, mais également les subventions aux budgets annexes qui sont pour certains d'entre eux, très fortement impactés par l'augmentation des prix (le service restauration particulièrement). Même si cette hausse des dépenses de fonctionnement paraît très conséquente, elle a été limitée par les mesures très contraignantes prises pour limiter les consommations énergétiques. Ces mesures ont porté leurs fruits puisque l'augmentation des dépenses d'électricité et de gaz sur le budget principal sera « limitée » à 81 k€ contre une augmentation de 400 k€ si aucune mesure n'avait été mise en œuvre. Ce résultat est le fruit d'un effort partagé par les usagers des services, les administrés, les associations et les personnels communaux qui ont tous contribué par l'acceptation, soit de fermeture de service ou de locaux, soit de baisse de température, à ce résultat.

Par ailleurs, les dépenses de personnel sont stables malgré l'augmentation du point d'indice et la charge des intérêts de la dette se maintient au niveau de 2022 après une période de forte décroissance liée au désendettement.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement n'est pas compensée par une augmentation des recettes de fonctionnement, lesquelles, hors excédent reporté, sont affichées en diminution puisqu'il a été fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité directe. Les tarifs des services publics sont quant à eux difficilement ajustables puisque la répercussion de la hausse des prix sur les tarifs acquittés par les usagers renforcerait les difficultés financières vécues par une partie de la population. Le budget communal sert d'amortisseur social à cette crise inflationniste, ce qui est constaté par l'augmentation des subventions aux budgets annexes.

Enfin, le budget investissement enregistre le solde de l'opération de réhabilitation du théâtre et prévoit les premières tranches d'opération de restauration de la Maison Jeanne d'Albret, de construction d'un clubhouse pour le kayak et des travaux d'amélioration énergétique de la piscine. Ces opérations seront financées pour partie par de l'autofinancement et par un emprunt de 500 k€. Elles sont également tributaires du respect des enveloppes de travaux votées, ce qui n'est pas une évidence dans ce contexte d'envolée des prix.

Ce budget a été construit dans l'objectif de maintenir une épargne nette positive en fin d'exercice afin de préserver les capacités d'autofinancement de la commune.

Le budget qui vous est présenté est à la fois un budget contraint, un budget incertain mais également un budget volontariste tant en matière d'investissement que sur le plan de la solidarité.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés dans le compte administratif et les résultats d'exécution du compte de gestion.

En incorporant les reports, l'année 2022 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 832 618,86 € et par un résultat d'investissement excédentaire de 216 438,48 €.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 est donc excédentaire de 1 049 057,34 € .

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 1 414 829,19 €		1 631 267,67 €	216 438,48 €
Fonctionnement	1 328 696,12 €	1 328 696,12 €	832 618,87 €	832 618,86 €
Total	- 86 133,27 €	1 328 696,12 €	2 463 886,73 €	1 049 057,34 €

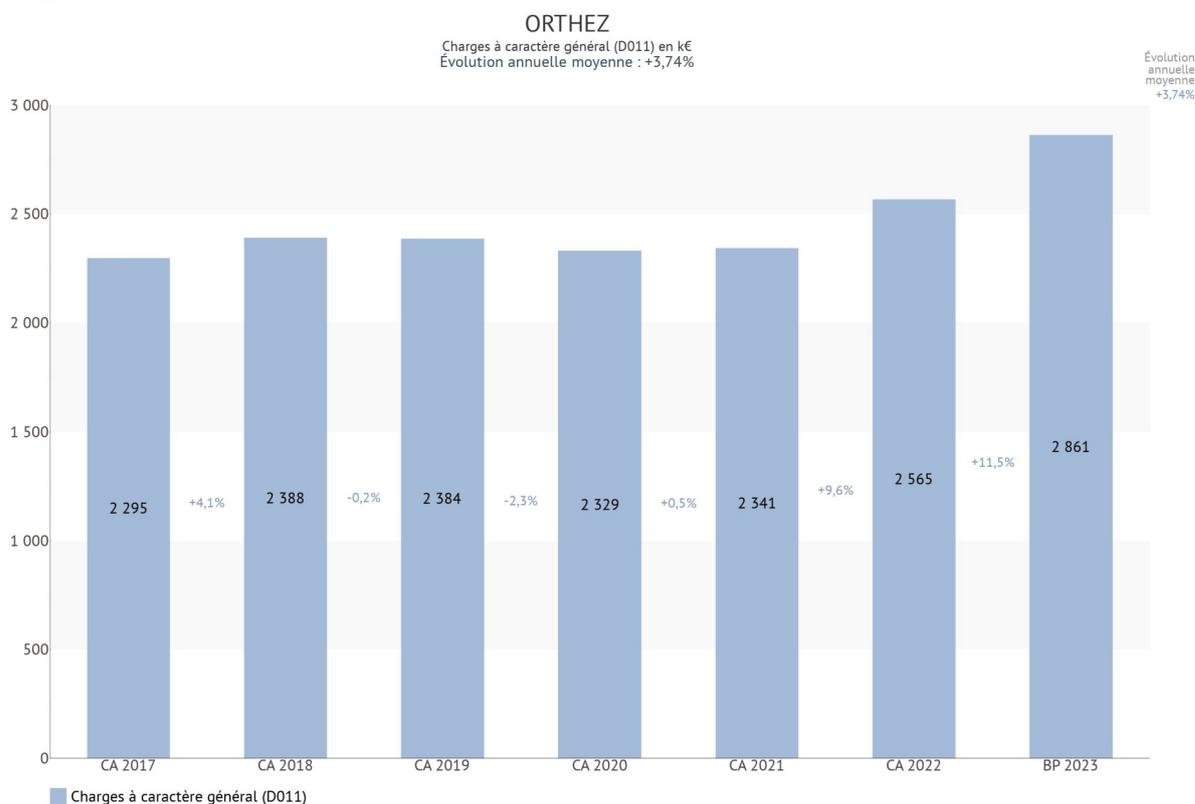
Après affectation des résultats de 2022, le budget principal primitif 2023 est présenté ci dessous :

Présentation détaillée du budget principal de la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne

La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 14 300 544,86 € soit une hausse prévisionnelle de presque 11 %.



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Eau (D60 611)	75 454,00 €	75 495,00 €	79 442,00 €	69 175,00 €	61 590,00 €	92 595,00 €	79 730,00 €
Energie électricité (D60 612)	405 036,00 €	467 611,00 €	374 502,00 €	373 822,00 €	373 136,00 €	426 686,00 €	549 000,00 €
Fournitures d'entretien (D60631)	159 233,00 €	131 662,00 €	113 595,00 €	175 898,00 €	159 875,00 €	150 095,00 €	164 500,00 €
Fournitures de petit équipement (D60632)	59 236,00 €	68 811,00 €	67 621,00 €	74 820,00 €	79 344,00 €	65 348,00 €	94 920,00 €
Crédit-bail immobilier (D6125)	492 349,00 €	492 289,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 500,00 €
Location mobilière (D6135)	40 035,00 €	55 991,00 €	64 762,00 €	54 729,00 €	55 457,00 €	80 491,00 €	86 700,00 €
Entretien Immobilier (D6152)	150 759,00 €	113 047,00 €	118 970,00 €	125 657,00 €	112 165,00 €	121 189,00 €	171 100,00 €
Maintenance (D6156)	182 957,00 €	217 221,00 €	199 793,00 €	205 130,00 €	210 392,00 €	218 272,00 €	242 800,00 €
Assurances (D616)	61 798,00 €	61 870,00 €	63 711,00 €	63 665,00 €	79 858,00 €	96 412,00 €	99 000,00 €
Cérémonies (D6232)	96 189,00 €	90 969,00 €	93 344,00 €	67 726,00 €	78 478,00 €	129 926,00 €	137 900,00 €
Frais postaux et frais de télécommunications (D626)	87 350,00 €	80 322,00 €	90 577,00 €	82 935,00 €	87 600,00 €	86 998,00 €	91 400,00 €
D63 impôts et taxes hors D631 & D633	115 395,00 €	118 529,00 €	121 269,00 €	115 298,00 €	110 916,00 €	114 329,00 €	117 850,00 €
...Autres D011	368 904,00 €	414 519,00 €	504 226,00 €	427 430,00 €	439 501,00 €	490 197,00 €	533 450,00 €

Ce chapitre comportera aussi pour la première fois la gestion des animations de la Tour Moncade ainsi que du salon du livre suite à l'arrêt de l'activité de l'association qui avait en charge leur gestion.

b. Les charges de personnel (chapitre 012) : 7 024 600 €

Les charges de personnel représentent près de 49,12 % des dépenses globales de fonctionnement (moyenne 2021 de la strate 60,22 %) et sont stables (+ 0,3 % par rapport à 2022).

La prévision est en très légère hausse malgré l'application en année pleine de l'augmentation des rémunérations liées à l'évolution du point d'indice décidée en 2022.



La commune continue sa politique de maîtrise de la masse salariale avec le non remplacement systématique des agents et de mutualisation d'agents dans les services.

Il est en effet retenu, au cas par cas, l'option de ne pas remplacer les départs d'agents de certains services et/ou de privilégier la mobilité interne, ou de répartir la charge de travail des postes vacants sur des postes existants.

Cependant, cette optimisation des dépenses de personnel ne pourra pas être poursuivie sans altérer le niveau des services rendus. Il s'agit d'un enjeu financier important au regard de leur poids dans la structure budgétaire.

c. Les atténuations de produits (FPIC) – (chapitre 014) : 106 700 €

Ce chapitre prévoit un montant global de dépenses de 106 700 €, une baisse conséquence du pacte de solidarité entre les communes et de la nouvelle répartition de ce fonds par la Communauté de communes Lacq-Orthez entre ses communes membres.

Atténuation de produit (chap 014)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
FPIC (art 739223)	147 903	188 904	164 945	66 417	167 272	106 657	106 700

d. Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 187 340,98 €

Ce chapitre regroupe les participations et contingents obligatoires, les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes ainsi que les subventions versées aux organismes de droit privé et public.



Les subventions d'équilibre de ces budgets sont donc évaluées en fonction de la structure des divers budgets (à noter un changement d'imputation entre le 6521 et le 657 depuis 2020 pour ces subventions).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Déficit budgets annexes administratif (D6521)	531 052,00 €	546 850,00 €	596 700,00 €	3 309,00 €	- €	- €	- €
Indemnités des élus (D6531)	81 908,00 €	130 437,00 €	128 820,00 €	125 395,00 €	126 113,00 €	128 407,00 €	128 000,00 €
Contributions organismes de regroupement (D6554)	18 751,00 €	7 155,00 €	7 167,00 €	6 663,00 €	6 596,00 €	6 527,00 €	6 100,00 €
Autres contributions obligatoires (D6558)	14 048,00 €	14 948,00 €	2 233,00 €	1 556,00 €	1 103,00 €	1 555,00 €	500,00 €
A caractère administratif (D657 363)	56 750,00 €	72 600,00 €	74 100,00 €	618 050,00 €	680 700,00 €	825 000,00 €	1 000 000,00 €
Subvention CCAS (D657 362)	298 750,00 €	375 000,00 €	420 000,00 €	540 000,00 €	470 000,00 €	460 000,00 €	536 000,00 €

Subv. de fonct. industriel & commercial (D657 364)	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	15 200,00 €	7 000,00 €	12 000,00 €	18 536,00 €
Subv. de fonctionnement au secteur privé (D6574)	587 260,00 €	590 135,00 €	598 595,00 €	527 280,00 €	490 598,00 €	504 586,00 €	463 000,00 €
...Autres D65	17 817,00 €	42 202,00 €	46 083,00 €	26 805,00 €	35 926,00 €	28 614,00 €	35 200,00 €

La fluctuation du chapitre budgétaire 65 est principalement liée à la revalorisation de certaines participations obligatoires, à l'ajustement des subventions d'équilibre à destination des budgets annexes comme l'indique le tableau ci-dessous :

Subventions d'équilibre des budgets annexes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Sainte-Suzanne	56 750	72 000	74 100	83 050	75 700	90 000	90 000
Fêtes	175 000	145 000	152 500	3 308	0	160 000	160 000
Restaurant	342 852	400 000	440 000	535 000	605 000	575 000	750 000
Location	0	0	0	0	0	0	0
Camping	13 200	1 850	4 200	3 200	0	0	2 035,98
Transport	5 000	15 000	10 000	12 000	7 000	12 000	16 500

Le budget de la restauration est fortement impacté par la hausse des prix des denrées, des énergies mais aussi par la loi Egalim sur les achats alimentaires (bio et proximité) et de la perte des recettes (organismes extérieurs, entreprises) ainsi qu'en interne (fermeture self, location de salles).

Il est à noter que le budget du CCAS applique une politique de maîtrise des coûts par une baisse de volume d'heures d'intervention du SAD.

Ainsi, la participation du budget principal de la commune vers le CCAS pour 2023 est estimée à 536 000 € à la hausse suite aux diverses revalorisations salariales décidées par le gouvernement pour améliorer l'attractivité des métiers d'aide à domicile.

Concernant les subventions aux associations, une enveloppe prévisionnelle de 463 000 € est réservée.

e. Les charges financières (chapitre 66) : 287 000 €

Le montant des charges financières supportées est évalué globalement à 287 000 € (incluant les intérêts de la ligne de trésorerie et autres frais liés aux variations de taux) soit la même inscription budgétaire que le réalisé de l'année passé :

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts	507 407	486 221	429 091	380 914	326 888	287 205	287 000

f. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 5 353,88 €

Ce chapitre prévoit un montant global de dépenses composées essentiellement d'annulations de titres sur exercices antérieurs, de remboursements de trop perçus ou de reversements de sommes récoltées (dons, œuvres caritatives).

g. Les provisions pour charges : 15 000 €

Ce chapitre prévoit une provision pour créances douteuses concernant divers débiteurs ayant un risque d'insolvabilité, en attente réponse d'huissier, de contentieux etc...

h. Les opérations d'ordres : 1 813 700 €

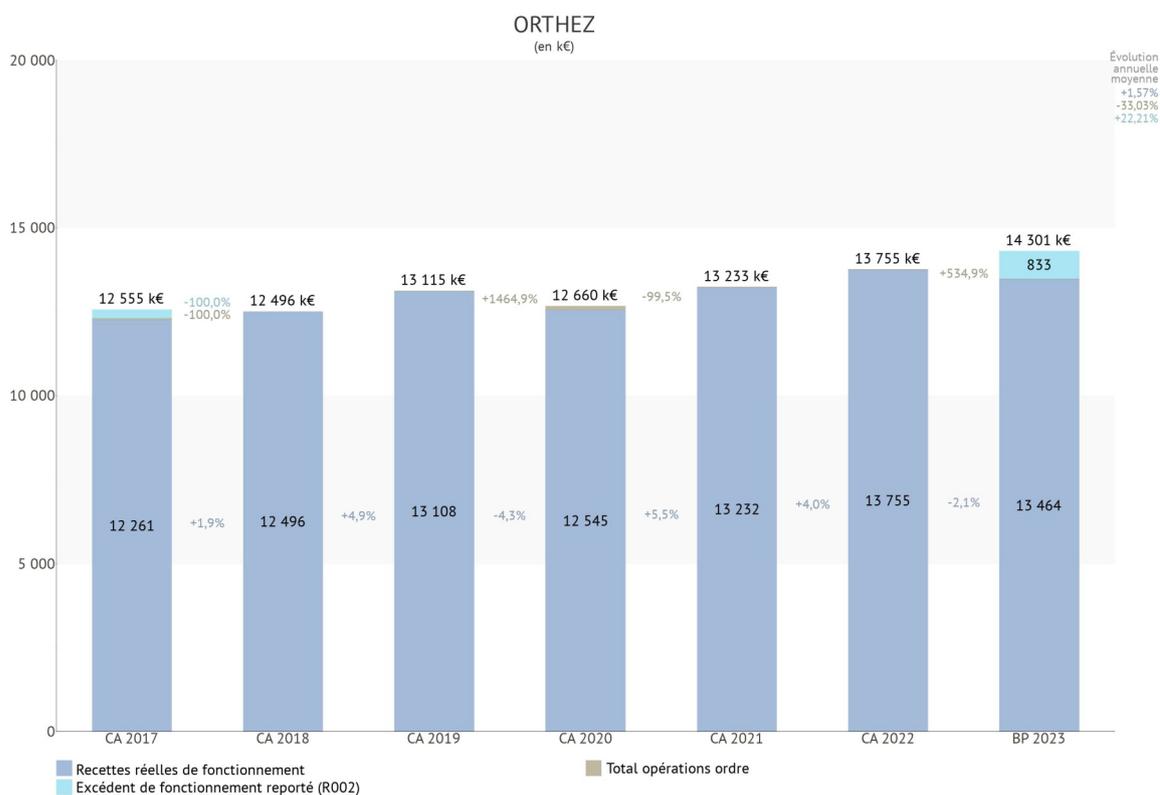
Ce chapitre prévoit les amortissements des immobilisations et le virement vers la section d'investissement.

- virement section de fonctionnement (chap. 023).....	1 425 000,00 €
- amortissements (chap. 042)	388 700,00 €

Total dépenses de fonctionnement	
dont opération d'ordre virement et amortissement	14 300 544,86 €

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 14 300 544,86 € avec l'intégration du résultat de fonctionnement reporté de 2022.

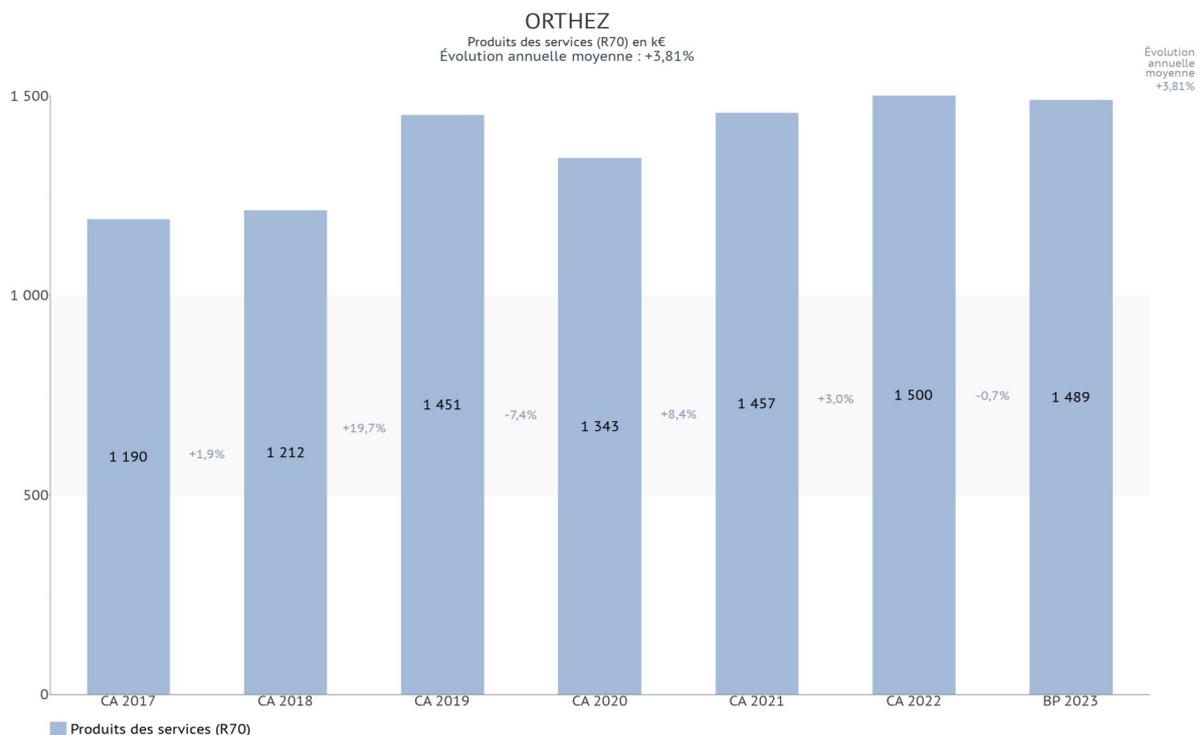


a) Atténuation de charges (chapitre 013) : 48 000 €

Ce chapitre constate les remboursements sur rémunération du personnel (activités syndicales, indemnités journalières, remboursement CNRACL) .

b) Produits des services, du domaine et divers (chapitre 70) : 1 488 800 €

Ce chapitre comprend les redevances, droits et produits perçus par les régies (piscine, école de musique, spectacles, garderies, locations et stationnements) et essentiellement les remboursements des frais de personnel du budget principal de la ville rattachés aux budgets annexes (restauration scolaire et municipale, fêtes, transports, eau et assainissement) (article 70841 et 70872) et au budget du CCAS (article 7873).



L'ensemble des recettes de ce chapitre est stable, la baisse des recettes liée à la fermeture de la piscine étant compensée par les recettes issues de la gestion du château Moncade (produits de la billetterie et ventes d'objets).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des principaux secteurs concernés :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Redevances d'utilisation du domaine (R703)	14 796,00 €	30 237,00 €	145 065,00 €	97 141,00 €	132 625,00 €	127 130,00 €	132 000,00 €
Redevances services culturels (R7062)	104 567,00 €	95 071,00 €	139 243,00 €	125 266,00 €	118 549,00 €	105 302,00 €	123 000,00 €
Redevance à caractère sportif (R70 631)	118 533,00 €	126 705,00 €	126 734,00 €	67 433,00 €	78 188,00 €	114 604,00 €	60 500,00 €
Redevance à caractère de loisirs (R70 632)	6 790,00 €	3 552,00 €	3 894,00 €	56 056,00 €	75 386,00 €	94 694,00 €	113 500,00 €
Redevances et droits serv périscolaires (R7067)	31 217,00 €	34 201,00 €	36 501,00 €	36 552,00 €	28 412,00 €	15 005,00 €	15 000,00 €
Mise à dispo. personnel budgets annexes (R70 841)	861 375,00 €	846 523,00 €	815 664,00 €	782 403,00 €	831 367,00 €	840 088,00 €	838 000,00 €
Remboursement de frais (R7087)	50 903,00 €	71 558,00 €	182 567,00 €	178 004,00 €	189 485,00 €	197 421,00 €	200 000,00 €
Remboursement de frais par les C.C.A.S. (R70873)	- €	- €	75 184,00 €	69 873,00 €	70 900,00 €	79 396,00 €	80 000,00 €
Remboursements par les budgets annexes (R70872)	47 835,00 €	71 558,00 €	107 238,00 €	108 132,00 €	118 585,00 €	118 025,00 €	120 000,00 €

c) Impôts et taxes (chapitre 73) : 10 335 701 €

Ce chapitre regroupe les produits des impôts locaux (article 7311) (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur bâti et non bâti), la dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (article 7321), des taxes sur l'électricité (article 7351) et différents droits perçus par la collectivité (droits de place, droits de voirie, taxes sur les emplacements publicitaires, droit de mutations etc.)



Ci-dessous les principales composantes de ce chapitre budgétaire avec une estimation prudente du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et dans une autre perspective, la prévision à la hausse de la TLPE suite à des régularisations en cours.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Contributions directes (R7311)	6 741 578,00 €	6 845 511,00 €	6 950 472,00 €	7 031 753,00 €	7 256 514,00 €	7 451 599,00 €	7 895 000,00 €
Autres impôts locaux (R7318)	- €	- €	6 912,00 €	3 503,00 €	29 035,00 €	- €	5 000,00 €
Attribution de compensation (R73 211)	1 362 036,00 €	1 366 434,00 €	1 376 862,00 €	1 376 862,00 €	1 376 862,00 €	1 461 744,00 €	1 461 800,00 €
FNGIR (R73221)	38 612,00 €	38 571,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €	44 516,00 €	38 601,00 €
Autres taxes (R7338)	23 626,00 €	32 644,00 €	31 443,00 €	20 926,00 €	35 285,00 €	37 967,00 €	40 300,00 €
Taxe sur l'électricité (R7351)	236 753,00 €	237 933,00 €	230 889,00 €	225 053,00 €	245 070,00 €	251 999,00 €	255 000,00 €
Taxe additionnelle au droits de mutation (R7381)	315 141,00 €	387 402,00 €	342 726,00 €	426 797,00 €	548 620,00 €	545 829,00 €	500 000,00 €
TLPE (R7368)	60 995,00 €	37 712,00 €	77 568,00 €	82 139,00 €	27 000,00 €	84 181,00 €	100 000,00 €
...Autres R73	183 454,00 €	156 006,00 €	41 140,00 €	24 521,00 €	40 808,00 €	36 890,00 €	40 000,00 €

Les documents reçus de la part des services fiscaux fixent l'évolution des bases d'imposition prévisionnelles comme suit soit une hausse moyenne des bases de + 6,3 %.

	Bases Réelles 2017	Bases Réelles 2018	Bases Réelles 2019	Bases Réelles 2020	Bases Réelles 2021	Bases Réelles 2022	Bases Prévisionnelles 2023
Taxe d'Habitation	16 551 528	16 752 016	17 019 287	17 084 612	0	926 890	992 699
Taxe/Foncière bâti	15 925 260	16 204 900	16 468 329	16 713 645	16 272 000	16 771 652	17 828 000
Taxe/Foncière non bâti	168 972	168 699	172 360	175 448	175 042	180 323	194 300
TOTAL	32 645 760	33 125 615	33 659 976	33 973 705	16 447 042	17 878 865	19 014 999

En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2022 en compensation de la perte de la taxe d'habitation TH sur les résidences principales.

La sur, ou sous, compensation est neutralisée chaque année depuis par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Ainsi, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne va bénéficier d'un coefficient correcteur positif de compensation fiscale estimé à 1 055 492 € en 2023.

Le taux de la TH est de nouveau à voter pour les communes et ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

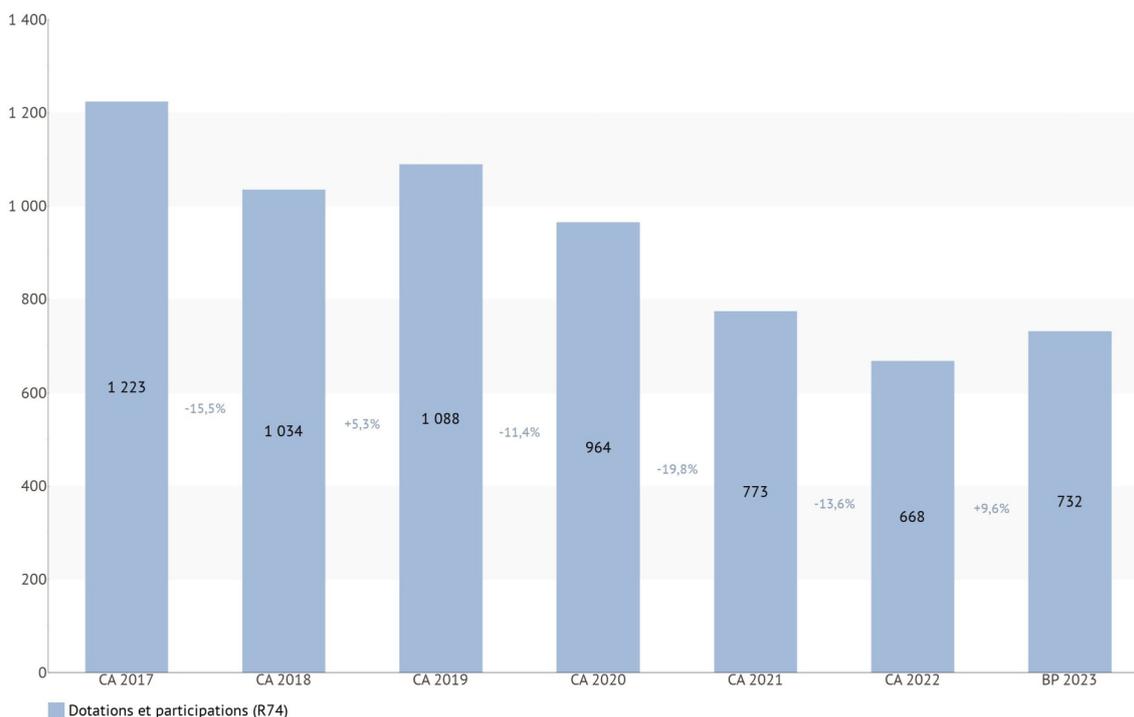
Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité restent stables.

d) Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 731 570 €

Le montant des recettes du chapitre comprend essentiellement les dotations de l'État (dotations estimées), les compensations fiscales versées par l'État et les diverses subventions des organismes extérieurs : Conseil départemental (culture/médiathèque), Conseil régional (culture), CAF (service local jeune, centre aéré, garderies scolaires, animation inter classe du midi, Contrat Enfance Jeunesse).

ORTHEZ
Dotations et participations (R74) en k€
Évolution annuelle moyenne : -8,21%

Évolution
annuelle
moyenne
-8,21%



Au niveau des autres subventions, à noter l'engagement du Conseil régional Nouvelle Aquitaine à financer l'utilisation des installations sportives par les lycéens, les régularisations 2022 et avances de la CAF et les allocations compensatrices au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels, du foncier bâti et autres exonérations.

Le montant de la DGF n'est pas encore connu mais estimé à 248 900 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire (R7411)	633 585,00 €	558 589,00 €	478 913,00 €	401 849,00 €	348 258,00 €	242 835,00 €	248 900,00 €
État (R7471)	38 155,00 €	29 853,00 €	1 703,00 €	11 877,00 €	15 788,00 €	6 933,00 €	7 110,00 €
Région (R7472)	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 100,00 €	- €	48 948,00 €	37 000,00 €
Départements (R7473)	61 218,00 €	20 800,00 €	37 872,00 €	19 702,00 €	18 508,00 €	20 660,00 €	24 000,00 €
Communes (R7474)	16 970,00 €	25 190,00 €	25 060,00 €	25 510,00 €	27 521,00 €	23 046,00 €	25 650,00 €
Autres organismes CAF (R7478)	202 132,00 €	112 002,00 €	235 238,00 €	185 609,00 €	176 248,00 €	124 167,00 €	175 300,00 €
Attributions de péréquation et compensation (R7483)	258 883,00 €	268 626,00 €	282 294,00 €	297 421,00 €	171 241,00 €	177 147,00 €	188 210,00 €
Dotation de recensement (R7484)	2 167,00 €	2 144,00 €	2 102,00 €	2 073,00 €	- €	2 028,00 €	2 100,00 €
Dotation pour les titres sécurisés (R7485)	5 030,00 €	8 580,00 €	12 130,00 €	12 130,00 €	12 130,00 €	14 630,00 €	15 000,00 €
Autres attributions et participations (R7488)	- €	- €	1 600,00 €	- €	- €	1 500,00 €	- €
...Autres R74	- €	5 271,00 €	8 470,00 €	5 797,00 €	3 438,00 €	5 857,00 €	8 300,00 €

e) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 829 005 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes liées aux produits de location et de gestion (essentiellement la gendarmerie 640 318,68 € en 2022) même si des variations à la hausse ou à la baisse sont possibles suivant les demandes ou départs des particuliers et professionnels (terrains, salles, bâtiments communaux, halles de la Moutète, parc locatif privé de la ville etc...).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Revenus des immeubles (R752)	752 093,00 €	744 724,00 €	780 659,00 €	768 712,00 €	782 399,00 €	784 666,00 €	799 800,00 €
...Autres R75	13 948,00 €	9 238,00 €	24 831,00 €	11 444,00 €	18 863,00 €	9 655,00 €	29 205,00 €

f) Produits financiers (chapitre 76) : 100 €.

Les recettes financières concernent les prévisions de dividendes de parts sociales possédées par la commune (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole).

g) Produits exceptionnels (chapitre 77) : 2 500 €

Les recettes à caractère exceptionnel concernent les remboursements sur opérations particulières comme les remboursements de sinistres et les régularisations de factures.

h) Reprise sur provisions (chapitre 78): 28 500 €

Reprise sur provisions déjà constituées en 2021 et 2022 suite à la demande des services du TRESOR PUBLIC.

i) Opérations d'ordres (chapitre 042) : 40 00 €

k) Excédent de fonctionnement reporté- compte 002 : 832 618,86 €

Total recettes de fonctionnement	
dont opération d'ordre	14 300 544,86 €

EN CONCLUSION

Le solde des opérations de fonctionnement précédemment cité permet de dégager un autofinancement de 1 809 700 € dont 1 425 000 € de virement vers la section d'investissement.

La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

a. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement nouvelles inscrites au BP 2023 sont votées par opération :

n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements.....	75 200 €
n° 17 – Bâtiments scolaires	48 000 €
n° 18 – Équipements sportifs.....	437 900 €
n° 20 - Théâtre Planté.....	1 123 600 €
n° 24 – Équipements et Patrimoine culturels	185 000 €
n° 26 – Bâtiments communaux.....	90 900 €
n° 27 – Logiciels matériels informatique.....	32 200 €
n° 28 – Cinéma.....	8 000 €
n° 30 – Véhicules matériel de transport.....	25 000 €
n° 32 – Aménagement urbain – affaires foncières.....	20 000 €
Total des opérations nouvelles 2023.....	2 045 800 €
Autre dépense – dotation Etat Spécial STE SUZANNE.....	30 000 €
Total des dépenses d'équipements nouvelles 2023.....	2 075 800 €
RAR 2022 DÉPENSES.....	193 312,51 €

La commune termine et engage en 2023 un vaste programme d'investissement faisant l'objet d'AP/CP avec :

- solde de l'opération de réhabilitation du théâtre Francis Planté 1 123 600 € clôture
- lancement de l'opération de modernisation énergétique de la piscine 150 000 € phase 1
- lancement de l'opération de rénovation du musée Jeanne d'Albret 185 000 € phase 1

b. Dépenses financières

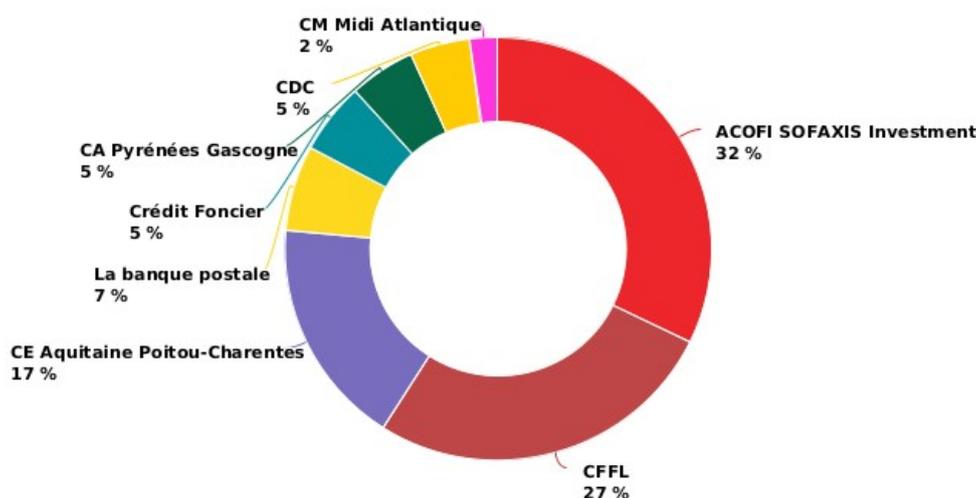
Remboursement subvention DSIL.....	29 600,00 €
Reversement quote part taxe aménagement CCLO.....	5 000,00 €
Remboursement capital de la dette.....	1 012 850 €

Pour l'année 2023, nous constatons une hausse de 7,7 % des dépenses liées au remboursement du capital de la dette suite aux emprunts contactés ces 2 dernières années

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Remboursement d'emprunt (D16)	1 204 882,00 €	1 373 212,00 €	1 383 054,00 €	1 390 084,00 €	1 340 918,00 €	940 752,00 €	1 012 850,00 €

Ci-dessous divers tableaux à titre informatif sur la répartition de la dette par banques, la structure et les caractéristiques des emprunts.

Répartition par banque au 01/01/2023



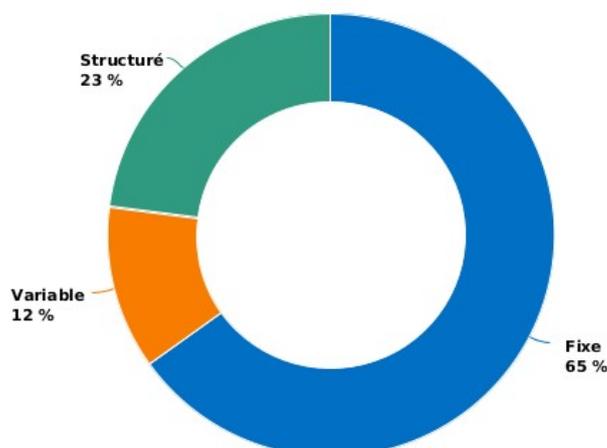
L'ensemble de l'encours de la dette est ventilé entre divers organismes bancaires mais il est susceptible d'évoluer, il existe une possibilité pour les banques de céder des prêts entre elles et dans ce cas la commune reçoit une notification.

Ces changements de prêteurs ne modifient aucune des stipulations contractuelles des prêts.

A ce jour l'encours est ainsi défini au 01/01/2023 :

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Montant initial	Date d'échéance	Date de dernière mise en place	Annuités	Intérêts	Amortissements
ACOFI SOFAXIS Investment	2 473 780,21 €	2	32,31%	4 634 373,54 €	01/09/2035	07/08/2015	457 266,49 €	82 689,20 €	374 577,29 €
Caisse française de financement local	2 050 022,68 €	3	26,77%	4 128 882,54 €	01/09/2034	26/06/2019	282 189,38 €	98 822,86 €	183 366,52 €
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	1 327 808,53 €	6	17,34%	3 166 000,00 €	11/09/2037	13/07/2022	228 786,46 €	33 167,72 €	195 618,74 €
La banque postale	500 000,00 €	1	6,53%	500 000,00 €	01/12/2037	10/11/2022	51 641,12 €	18 307,80 €	33 333,32 €
Crédit Foncier	411 946,20 €	1	5,38%	1 000 000,00 €	26/11/2027	15/11/2012	92 963,14 €	17 948,58 €	75 014,56 €
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	384 643,80 €	2	5,02%	838 000,00 €	05/03/2038	21/01/2018	64 592,51 €	8 656,78 €	55 935,73 €
Caisse des Dépôts et Consignations	347 397,37 €	2	4,54%	707 407,00 €	01/09/2046	23/07/2021	62 788,96 €	13 651,75 €	49 137,21 €
Crédit Mutuel Midi Atlantique	161 553,69 €	1	2,11%	520 000,00 €	31/07/2026	09/08/2011	46 742,84 €	6 077,06 €	40 665,78 €

Répartition par risque au 01/01/2023



65 % des prêts sont à taux fixes pour sécuriser les évolutions à la hausse des marchés financiers suivant les événements mondiaux.

Ci-dessous le plan d'extinction de la dette de la commune, sans la contractualisation de nouveaux emprunts sur l'année 2023 pour le financement des opérations annoncées au BP.

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
01/01/2023	7 657 152,48 €			7 657 152,48 €		
01/01/2024	6 649 037,38 €	-13,17%	- 1 008 115,10 €	6 649 037,38 €	-13,17%	- 1 008 115,10 €
01/01/2025	5 684 505,63 €	-25,76%	- 1 972 646,85 €	5 684 505,63 €	-25,76%	- 1 972 646,85 €
01/01/2026	4 762 840,01 €	-37,80%	- 2 894 312,47 €	4 762 840,01 €	-37,80%	- 2 894 312,47 €
01/01/2027	4 114 649,81 €	-46,26%	- 3 542 502,67 €	4 114 649,81 €	-46,26%	- 3 542 502,67 €
01/01/2028	3 555 645,80 €	-53,56%	- 4 101 506,68 €	3 555 645,80 €	-53,56%	- 4 101 506,68 €
01/01/2029	3 125 892,86 €	-59,18%	- 4 531 259,62 €	3 125 892,86 €	-59,18%	- 4 531 259,62 €
01/01/2030	2 701 111,38 €	-64,72%	- 4 956 041,10 €	2 701 111,38 €	-64,72%	- 4 956 041,10 €
01/01/2031	2 260 592,41 €	-70,48%	- 5 396 560,07 €	2 260 592,41 €	-70,48%	- 5 396 560,07 €
01/01/2032	1 803 592,01 €	-76,45%	- 5 853 560,47 €	1 803 592,01 €	-76,45%	- 5 853 560,47 €
01/01/2033	1 329 329,84 €	-82,64%	- 6 327 822,64 €	1 329 329,84 €	-82,64%	- 6 327 822,64 €
01/01/2034	836 987,05 €	-89,07%	- 6 820 165,43 €	836 987,05 €	-89,07%	- 6 820 165,43 €
01/01/2035	485 673,40 €	-93,66%	- 7 171 479,08 €	485 673,40 €	-93,66%	- 7 171 479,08 €
01/01/2036	227 747,28 €	-97,03%	- 7 429 405,20 €	227 747,28 €	-97,03%	- 7 429 405,20 €
01/01/2037	121 739,38 €	-98,41%	- 7 535 413,10 €	121 739,38 €	-98,41%	- 7 535 413,10 €
01/01/2038	42 079,21 €	-99,45%	- 7 615 073,27 €	42 079,21 €	-99,45%	- 7 615 073,27 €
01/01/2039	33 296,17 €	-99,57%	- 7 623 856,31 €	33 296,17 €	-99,57%	- 7 623 856,31 €
01/01/2040	28 999,89 €	-99,62%	- 7 628 152,59 €	28 999,89 €	-99,62%	- 7 628 152,59 €
01/01/2041	24 703,61 €	-99,68%	- 7 632 448,87 €	24 703,61 €	-99,68%	- 7 632 448,87 €
01/01/2042	20 407,33 €	-99,73%	- 7 636 745,15 €	20 407,33 €	-99,73%	- 7 636 745,15 €
01/01/2043	16 111,05 €	-99,79%	- 7 641 041,43 €	16 111,05 €	-99,79%	- 7 641 041,43 €
01/01/2044	11 814,77 €	-99,85%	- 7 645 337,71 €	11 814,77 €	-99,85%	- 7 645 337,71 €
01/01/2045	7 518,49 €	-99,90%	- 7 649 633,99 €	7 518,49 €	-99,90%	- 7 649 633,99 €

Autres dépenses :

- amortissement (chap. 040) subvention d'investissement.....4 000 €
- opérations patrimoniales (chap. 041) intégrations des frais d'études.....50 000 €

Total dépenses d'investissement	3 370 562,51 €
--	-----------------------

2. Les recettes d'investissement

Dotations, réserves (chapitre 10) :

- FCTVA..... 83 800,00 €
- Taxe d'aménagement 158 200,00 €

Total des dotations et réserves 2023 **242 000,00 €**

Subventions :

- opération 20 – Théâtre Planté – Département 64..... 135 800,00 €
- opération 20 – Théâtre Planté – DSIL Etat..... 180 200,00 €
- opération 27 – Plateforme vie locale – CDC..... 13 000,00 €
- amendes de police 44 300,00 €

Total des subventions d'investissement 2023 **373 300,00 €**

RAR 2022 RECETTES..... **4 800,00 €**

- subvention CAF matériel informatique ALSH

Produits des cessions d'immobilisations : 190 000 €

- vente terrain zone des Soarns.....190 000,00 €

Prévision emprunt..... 480 000,00 €

- autres recettes caution location locaux communaux (nature 165).....324,03 €

- virement section de fonctionnement (chap. 021).....1 425 000,00 €

- amortissements (chap. 040)388 700,00 €

- opérations patrimoniales (chap. 041)50 500,00 €

Excédent de fonctionnement reporté - compte 001 : 216 438,48 €

Total recettes d'investissement	3 370 562,51 €
--	-----------------------